



Paris, le 22 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DES CHEMINOT-E-S RETRAITÉ-E-S CGT - UNSA - SUD-Rail - CFDT

Alors que s'exprime partout dans le pays et sous différentes formes l'exigence de plus de justice sociale et fiscale, le Président de la République, dans « son grand show médiatique », annonce vouloir maintenir le cap de ses réformes !

Nul besoin de grand débat pour le comprendre, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2019 en donne un aperçu pour les retraités avec notamment :

- La CSG majorée : le maintien du taux de CSG à 8,3% pour une majorité de cheminots retraités ;
- La désindexation des retraites : augmentation forfaitaire à 0,3% du montant des pensions (pour les années 2019 et 2020), sans prise en compte de la réalité de l'inflation ;
- Aucune augmentation des pensions et pensions de réversion, maintien des diverses contributions.

Cette politique, conjuguée à celle de la baisse des cotisations sociales, met en péril notre système de protection sociale avec un recul de la prise en charge des soins maladie (au détriment des mutuelles) et la perspective d'une réforme du système des retraites qui engendrerait une baisse du montant des pensions pour tous.

Par ailleurs, la loi sur la réforme ferroviaire qui met fin à l'embauche au statut et favorise le transfert des cheminots vers les entreprises privées (le décret du 28 décembre 2018 le confirme !), met en péril le financement du régime spécial des cheminots dans ses 3 branches : Action Sociale - Prévoyance - Retraite.

La CPRP SNCF, outil de gestion de ce Régime Spécial, doit se déployer plus et mieux envers les cheminots actifs et retraités avec :

- Le retour « des relations papier » pour celles et ceux qui en font le choix ;
- Le déploiement des antennes et permanences sur tout le territoire ;
- L'amélioration de l'accueil téléphonique.

Les cheminot-e-s retraité-e-s agiront aussi pour que la délibération votée par le Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF du 18 décembre 2018 sur la revalorisation des pensions, soit prise en compte par la Ministre des Solidarités et de la Santé, tout en souhaitant une réponse favorable à leurs demandes.

Aussi, les organisations syndicales des cheminots retraités CGT - UNSA - SUD-Rail et CFDT exigent que les revendications portées par les retraités soient entendues :

- L'annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraités ;
- La revalorisation des pensions, conformément au code de la sécurité sociale, à la hauteur de l'inflation : 1,7% pour 2018 ;
- Le retour à l'indexation des pensions sur les salaires ;
- Le maintien de la pension de réversion selon les modes de calcul actuels.

**Pour cela, elles appellent
l'ensemble des cheminot-e-s retraité-e-s
et leur famille à participer aux rassemblements
et manifestations qui se dérouleront
partout sur le territoire
le jeudi 31 janvier 2019**